

**MAIRIE DE COBONNE**

26400 COBONNE

Tél : 04.75.25.24.77

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**03.04.2023**

*Présents* : Julien BODENNEC, Raymond FARNIER, Manuel GASCOIN, Christian GENCEL, Franck GENCEL, Fabrice MANGAULT, Nathalie PADEE, Thierry RAILLON, Philippe RIBIERE, Thomas ROLLAND Anni VALKONEN ;

*Secrétaire de séance* : Anni VALKONEN

**Le compte rendu du Conseil Municipal du 06 Mars est approuvé à l'unanimité.**

**1- Vote du compte administratif M14 de 2022**

Le maire présente les résultats du compte administratif 2022

**Investissements**

**Dépenses**

Budget : 89 149,77 €

Réalisé : 19 420,00 €

Reste à réaliser : 0

**Recettes**

Budget : 89 149,77 €

Réalisé : 31 771,15 €

Reste à réaliser : 0

**Fonctionnement**

**Dépenses**

Budget : 171 151,67 €

Réalisé : 144 632,39 €

Reste à réaliser : 0

**Recettes**

Budget : 171 151,67 €

Réalisé : 169 004,83 €

Reste à réaliser : 0

### **Résultats de clôture**

Investissement : 12 351,15 €

Fonctionnement : 24 372,44 €

Global : 36 889,92 €

Il est à noter que l'excédent budgétaire reporté de 2021 de 37 886,29 € sur 2022 permet de finir l'exercice avec un solde positif. Sans cet excédent les comptes auraient été légèrement négatif (- 1 162,70 €) .

Le maire quitte la salle pour le vote

Vote : Pour à l'unanimité.

## **2- Vote du compte administratif M49 de 2022**

### **Investissement**

#### **Dépenses**

Budget : 187 877,35 €

Réalisé : 136 205,60 €

Reste à réaliser : 2 600,00 €

#### **Recettes**

Budget : 187 877,35 €

Réalisé : 144 370,24 €

Reste à réaliser : 17 000 € (subventions)

### **Fonctionnement**

#### **Dépenses**

Budget : 57 189,29 €

Réalisé : 43 897,46 €

Reste à réaliser : 0,00 €

#### **Recettes**

Budget : 57 189,29 €

Réalisé : 53 793,50 €

Reste à réaliser : 0,00 €

### **Résultats de clôture**

Investissement : 8 164,64 €

Fonctionnement : 9 896,04 €

Global : 18 060,68 €

Le chantier de Bourbous n'a pas été encore réceptionné du fait de deux réserves non levées (une pour le LOT 1 et une pour le LOT 2). Il reste des reliquats de subventions à percevoir et peu de dépenses.

Le maire quitte la salle pour le vote.

Vote : Pour à l'unanimité.

### **3- Vote : Affectation des résultats M14 de 2022**

Le conseil municipal décide d'affecter :

12 351,15 € en investissements

et

24 372,44 € en excédent de fonctionnement reporté.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité

### **4- Vote : Affectation des résultats M49 de 2022**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, ce jour, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022, Constatant que le compte administratif M 49 "Eau-Assainissement" présente un excédent d'exploitation de 9 896,04 €

- Décide, à l'unanimité, d'affecter :

- La totalité en excédent de fonctionnement reporté, soit **9 896,04 €**
- En investissement **8 164,64 €**

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Pour à l'unanimité

### **5- Vote : Approbation du compte de Gestion M14 et M49 de 2022**

M14 – M49– comptes de gestion de 2022 Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs M14 – M49 de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de

mandats, les comptes de gestion M14 – M49 2022 dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs M14 – M49 de l'exercice 2022, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrit de passer dans ses écritures, Considérant que la gestion est régulière, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 des comptabilités M14 – M49.

Vote : Pour à l'unanimité

#### **6- Vote : Approbation du budget primitif M14 de 2023**

Le budget présenté a donné lieu à une réunion préliminaire portant sur les orientations principales à laquelle les élus ont été conviés. Les remarques formulées ont été intégrées. Il reste peu de marge de manœuvre dans le budget primitif. Le budget de fonctionnement sera en baisse par rapport à 2022.

Il est proposé le BP 2023 suivant pour la partie M14 :

##### **Investissement**

Dépenses : 52 785,00 €

Recettes : 52 785,00 €

##### **Fonctionnement**

Dépenses : 155 089,44 €

Recettes : 155 089,44 €

Note : Le budget de fonctionnement est dédié à près de 50% aux salaires et indemnités.

Un élu fait remarquer la baisse du budget voirie. Il sera peut-être nécessaire de revoir son montant en cours d'année et lorsque les devis et la liste des travaux prioritaires auront été considérés.

Vote : Pour à l'unanimité

#### **7- Vote du Budget Primitif M49 de 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M le Maire, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 :

##### **Investissement :**

Dépenses : 54 726,35 € (dont 2 600 € de restes à réaliser 2022)

Recettes : 54 726,35 € (dont 17 000 € de restes à réaliser 2022)

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 66 655,63 €

Recettes : 66 655,63 €

Il s'agit du dernier vote du budget M49 si le SMPAS ratifie notre demande d'adhésion.

Vote : Pour à l'unanimité

#### 8- Vote des subventions aux associations 2023

À la suite des remarques et informations communiquées en séance, deux modifications ont été apportées à la proposition initiale et sont sans impact sur le BP 2023.

Il est accepté à titre exceptionnel de participer à la sortie scolaire des enfants en Juin (visite de Marseille), et de rajouter une subvention à la Pepi'te (pour corriger un oubli).

<b>Associations</b>	<b>Montant alloué (€)</b>
ADMR	250
ACCA Cobonne	120
Amis du Vieux Cobonne	120
Lysandra	50
Resto du Cœur	50
UPVD	50
Art et Culture Gervanne Sye	50
Ecole (sortie annuelle) <b>exceptionnelle</b>	150
La pepi'te	50
RASED	27
<b>TOTAL</b>	<b>917 €</b>

Vote : pour à l'unanimité

#### 9- Délibération : Adhésion au service mutualisé de la CCVD pour les postes de secrétariat de mairie et de cantonnier – Signature d'une convention liant la Commune à la CCVD

- Secrétariat de Mairie pour une base hebdomadaire de 15h / Semaine
- Cantonnier pour une base hebdomadaire de 7h / semaine

Pour le matériel et les véhicules mis à disposition, l'unité de fonctionnement correspond à une demi-journée (4h) de mise à disposition. Le coût unitaire est calculé selon la formule suivante :

-Prix d'achat TTC divisé par nombre années d'amortissement divisé par 150 jours d'utilisation annuelle plus 30% de frais de maintenance et de fonctionnement = prix par jour/2 = prix à la demi-journée

-Par sécurité, certains matériels et les véhicules sont mis à disposition uniquement avec du personnel de la CCVD.

Les salaires sont constitués sur la base des heures réelles effectuées, correspondant au cadre d'emploi de la fonction publique, majoré de 5% de frais de gestion et des frais de déplacement au réel.

Le Maire rappelle que le paiement des salaires correspondant à l'année N sont réglés l'année N+1, après envoi d'un titre des recettes de la CCVD et que les budgets sont inscrits au BP2023.

La présente convention est conclue, à partir de la date de sa signature par l'ensemble des parties, pour une durée de 3 ans. Elle est reconductible sur accord tacite.

Elle pourra être modifiée, par voie d'avenant, accepté par les parties.

La présente convention de mutualisation pourra être dénoncée par l'une des parties, par délibération de son organe délibérant pour un motif lié à la bonne organisation des services de la collectivité, notifiée aux cocontractants, par voie de lettre recommandée avec accusé de réception. Cette dénonciation ne pourra avoir lieu que dans le respect d'un préavis de 3 mois.

Vote : Pour à l'unanimité

## 10- Infos :

**Audit cuisine de la cantine scolaire** dans le cadre de la cuisine mutualisée réalisé par la CCVD.

Le résultat de l'audit réalisé par le bureau d'étude Agro 'Consult à la demande de la CCVD dans le cadre de la cuisine mutualisée a été présenté.

Plusieurs points sont à traiter.

Il est à noter que des budgets devront être consacrés à certaines de ces actions de mise en conformité et ne sont pas aujourd'hui prévus dans le BP 2023.

D'autres actions peuvent être mutualisées (tenues de travail, élaboration d'un PMS) et seront à traiter avec les services de la CCVD.

Vue la date de diffusion, ce plan d'action ne sera pas finalisé pour le vote du SIVOS (prévu dans un peu moins d'un mois) concernant l'adhésion à la cuisine mutualisée. Notre représentant au SIVOS (Thomas Rolland) demande l'avis aux membres du Conseil.

Après discussion l'abstention pourrait être envisagée car nous n'avons pas encore les réponses aux points soulevés par cet audit.

La commission d'école prends le dossier et étudiera les différentes possibilités pour les présenter au Conseil Municipal.

## **Information sur les demandes de changements de destination reçues en mairie dans le cadre du PLUi**

Le maire présente la liste des demandes reçues en mairie (sans référence nominative aux demandeurs) ainsi que les premières remarques collectées lors de la réunion avec les services de l'urbanisme de la CCVD.

Certaines demandent sont instruites par la DDT, les pétitionnaires ayant décidés de soumettre une demande de certificat d'urbanisme opérationnel.

Plusieurs dossiers semblent aujourd'hui non recevables.

Une réunion de travail permettra de regarder chaque demande de façon plus détaillée.

## 11- Questions diverses

- Il est rappelé aux habitants que les constructions et/ou les travaux nécessitent soit un permis de construire soit une demande de travaux.  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986>  
La secrétaire de mairie se tient à votre disposition pour les démarches à suivre.
- La mairie organisera un repas partagé **le dimanche 14 mai à 12h00** au Jardin du Donjon.  
La mairie cherche aussi des artistes pour la soirée de 14 juillet.  
Contacter Mme Anni VALKONEN pour soumettre vos propositions.
- L'association l'Echappée Belle sera en représentation à la salle polyvalente **les 5 et 6 mai 2023 à 20h30**.
- **Le 23 mai 2023 à 09h00** aura lieu le tirage au sort des jurés d'assises à Aouste.  
M Raymond Farnier représentera la Commune.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 23h10

Le prochain conseil municipal se tiendra le **15 MAI** (heure à définir)